

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

④ 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 167

Objet : Convention de formation avec l'organisme Aton formation pour la session recyclage SSIAP 1 du 10 au 12 juillet 2023

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer 3 journées de formation à un agent recruté dans le cadre de la formation continue,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est « la formation recyclage SSIAP 1 »,

DÉCIDE de signer un contrat avec l'organisme Aton formation pour une session sur le thème recyclage SSIAP 1 du 10 au 12 juillet 2023, pour un montant de 417,60 euros TTC (quatre cent dix-sept euros et soixante centimes TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 19/06/2023

Pour le Maire,
Par délégation,

Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le : 21 JUIN 2023